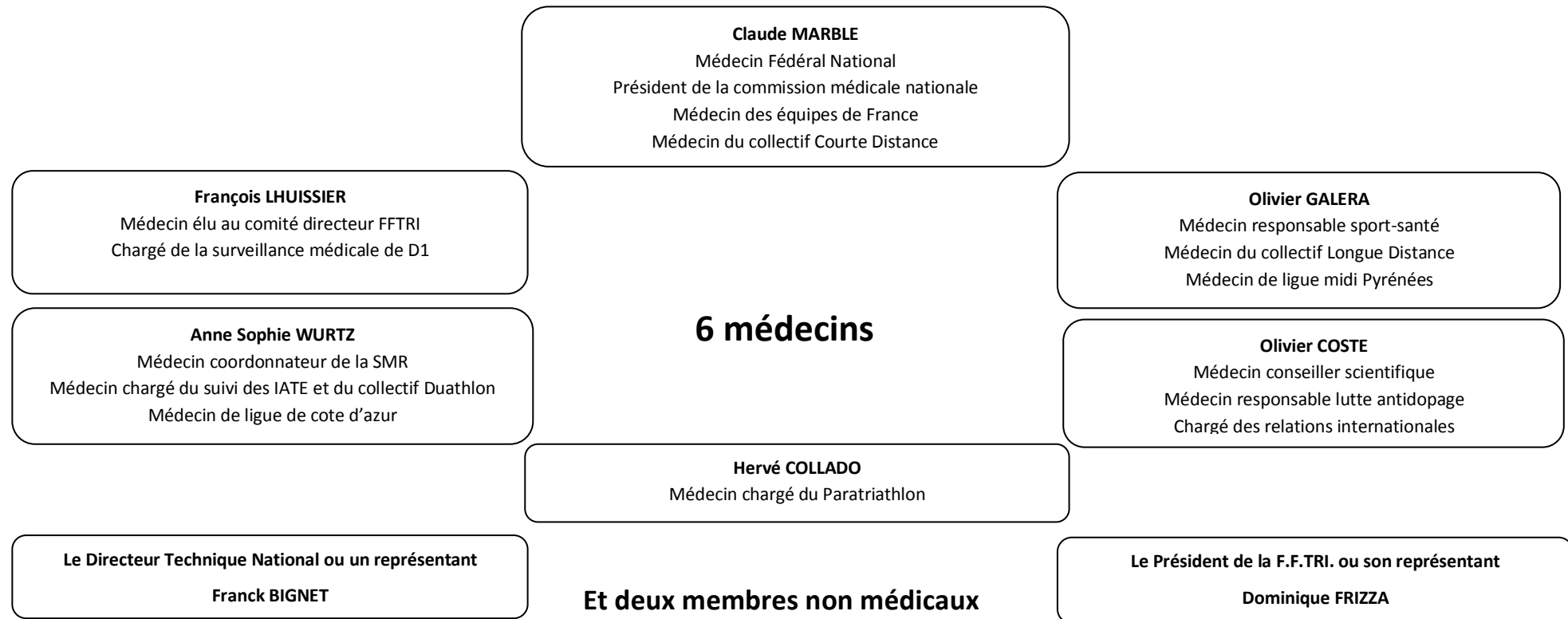


# Organigramme de la commission médicale nationale de la Fédération Française de Triathlon *janvier 2015*



## La Commission Nationale Médicale de la F.F.TRI. a pour mission:

- d'élaborer un budget de fonctionnement à soumettre aux instances dirigeantes fédérales et de participer à l'élaboration du volet médical de la convention d'objectifs du Ministère chargé des sports
- La mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires relatives à la protection de la santé des sportifs ainsi qu'à la prévention et la lutte contre le dopage, notamment d'assurer l'organisation de la surveillance sanitaire des sportifs de haut niveau et inscrits dans la filière d'accession au haut niveau
- D'organiser l'encadrement sanitaire des stages et compétitions des collectifs nationaux
- de définir et de mettre en œuvre la politique et la réglementation sanitaire fédérale à destination de l'ensemble des licenciés ainsi qu'organiser la médecine fédérale
- d'émettre des avis, de faire des propositions et de participer à la réflexion sur tout sujet à caractère sanitaire dont elle se saisira ou qui lui sera soumis par les instances fédérales nationales, régionales et locales, notamment relatifs à la surveillance médicale des sportifs, la veille épidémiologique, la lutte et la prévention du dopage, la formation continue, des programmes de recherche, des actions de prévention et d'éducation à la santé, l'accessibilité des publics spécifiques, les contre-indications médicales liées à la pratique de la discipline, les critères de surclassement, des dossiers médicaux litigieux de sportifs, l'organisation et la participation à des colloques, des congrès médicaux ou médico-sportifs...